

AVIS PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-399 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°2007-192, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2007-193 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N°2022-351 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE ET DIVERSES DISPOSITIONS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 2026-399 modifiant le Plan d'urbanisme n°2007-192, le Règlement de zonage n°2007-193 et le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2022-351 concernant la création d'une affectation multifonctionnelle et diverses dispositions**

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 16 juin 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 18 juin 2026.

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du sur demande au bureau municipal.

Donné à Vallée-Jonction (Québec), ce **2 juillet 2026**.

_____ (signé) _____
Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 juillet 2026.

_____ (Signé) _____
Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière